

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le 24 Février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MERCIER L. Maire - Mme PULLANDRE E. - MM. LE GUENIC T. - BIHANNIC L. - CASTREC A Adjoints - MM. ROBIN A. - VINCENT P. - Mme HARRIVEL M. (arrivée point 15-2016) – M. TURBOT N. – Mmes BEUREL P. - GUELOU S. - FAMEL A. - M. KERGUS M. – Mme TOINEN A. – M. COZ H. – Mme PERROT J.

PROCURATIONS : Mme PASQUIET AM. à Mme FAMEL A. – Mme HARRIVEL M. à M. TURBOT N. - Mme PEROU I. à M. MERCIER L.

ABSENT : M. NORMANT P.

SECRETARE DE SEANCE : BIHANNIC L.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Le Maire demande à ce que les points suivants soient retirés de l'ordre du jour :

- Mise en conformité du P.L.U. : choix du bureau d'études.
- Panneau d'affichage.

Pas d'objection.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

REPARTITION ENVELOPPE - CONTRAT DE TERRITOIRE

M. Le Maire informe les conseillers que, malgré leur mécontentement, la répartition de l'enveloppe du contrat de territoire reste identique, les autres communes n'ayant pas souhaité revenir sur les critères. De plus, il précise que le montant alloué à la commune a été fléché sur le projet de la rue du stade.

SALLE CULTURELLE

M. Le Maire informe le Conseil qu'une déclaration « dommage ouvrage » a été effectuée au niveau de la salle culturelle pour la partie carrelage (désordre dans le hall et les loges). L'expertise a eu lieu ce jour en présence du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion se déroulera le mercredi 30 mars prochain (vote du budget) et les autres réunions sont fixées les 11 mai, 15 juin et 6 juillet (dates susceptibles de changer selon les dossiers).

COMPTEUR LINKY

La pose des compteurs LINKY a débuté la semaine dernière et la commune sera couverte dès ce premier semestre. Cependant, M. Le Maire précise que deux personnes se sont manifestées contre cette installation et d'autres se sont interrogées. D'où la demande faite à M. LORAND, Directeur Adjoint d'ErDf, de venir présenter, aux élus, ce dossier. Il en ressort, qu'en vertu du décret du 31 août 2010, un Maire ne peut s'opposer à cette installation. Malgré tout, M. Le Maire rappelle qu'il est favorable à ce compteur mais souligne qu'une personne pourrait s'y opposer.

RASSEMBLEMENT 20 FEVRIER 2016

M. Le Maire fait part de la réussite de la manifestation de soutien, du 20 février dernier, des élus envers le monde agricole qui s'est tenue à Loudéac.

EXPOSITION GRANDE GUERRE

Une exposition, sur la grande guerre, se tient jusqu'au 5 mars à la bibliothèque. Un vernissage est prévu le 25 Février à 14h30 en présence des CM2.

BULLETIN MUNICIPAL

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, veut évoquer le mot publié par l'opposition dans le bulletin communal. En effet, il ne comprend pas certains propos. Ainsi évoquer la mutualisation de l'achat d'une tondeuse dénote, selon lui, une méconnaissance, de leur part, des dossiers et du fonctionnement de la commune. Il estime qu'ils ne connaissent pas les besoins de la commune.

En second exemple, il cite l'évocation négative des spectacles : « 2 spectacles à plus de 6 780 € l'ensemble, avec 627 € de recettes ».

Il souhaite savoir quel objectif est suivi avec de tels propos. Il estime que c'est trop facile de prendre de tels exemples.

Mme Alice TOINEN, Conseillère Municipale, constate qu'il ne prend qu'une partie de ce qui a été écrit. Il a été aussi mentionné le succès des deux derniers spectacles.

M. Lionel BIHANNIC souhaite connaître leur position vis-à-vis de La Grande Ourse s'ils étaient aux commandes de la commune.

Pour Mme Alice TOINEN l'équipement n'aurait pas été fait.

M. Michel KERGUS, Conseiller Municipal, estime qu'il n'aurait pas fait comme cela. Et en tout étant de cause, une programmation de spectacles intéressants aurait été arrêtée.

Mme Alice TOINEN considère que la commune ne peut continuer à assumer de tel déficit. Elle estime qu'avec ce déficit un emploi de chômeur aurait pu être financé.

Les élus de la majorité s'étonnent, alors, de son vote négatif quant à la création d'un nouveau poste aux services techniques.

En tout état de cause, Mme Alice TOINEN souligne le dévouement de M. Lionel BIHANNIC, pour faire fonctionner cette salle, et applaudit son engagement.

Mme Patricia BEUREL, Conseillère Municipale, demande à ce qu'on donne du temps à la salle. Elle rappelle à ce sujet les propos du salarié de MELROSE qui évoquait une durée de 2 ans pour qu'une salle commence à être connue. Elle estime que l'on doit faire confiance aux gens de qualité.

M. Le Maire relève que ce mot ne porte que sur les échecs.

Mme Elisabeth PULLANDRE, Adjointe, tient à avancer les chiffres objectifs avec une hausse de la fréquentation. Cela dénote d'une reconnaissance de la salle.

M. Le Maire évoque la décision des élus d'engager une politique culturelle sur La Grande ourse et précise que celle-ci sera maintenue.

M. Alain CASTREC, Adjoint, recentre le débat sur les manifestations qui se dérouleront dans le cadre du « Festival Autour d'Elle » du 27 février au 13 mars prochain et présente les spectacles qui se tiendront sur la commune.

Il invite tout le monde à y participer et précise la gratuité de tout ce qui est mis en place sur les communes participantes, Ploumagoar, Saint-Agathon, Plouisy et Pabu.

14/2016 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 (COMMUNE – LOTISSEMENTS)

LE CONSEIL

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015,

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par la Trésorière Principale sont conformes, à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion de la Commune et celui du lotissement « La Source ».

15- 2016 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (COMMUNE – LOTISSEMENT)

15 – 1/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

(un exemplaire du compte administratif a été transmis à chaque conseiller)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes :	2 137 306.73 €
- Dépenses :	<u>1 700 107.86 €</u>

Excédent de l'exercice	437 198.87 €	
Excédent reporté	0.00 €	
Résultat de clôture de fonctionnement		437 198.87 €

Section d'investissement

- Recettes :	1 361 146.53 €	
- Dépenses :	<u>1 048 827.81 €</u>	
Excédent de l'exercice	312 318.72 €	
Déficit reporté	812 339.01 €	
Résultat de clôture d'investissement		- 500 020.29 €
Déficit corrigé des restes à réaliser (RAR Dépenses 273 550.00 €) - (RAR Recettes 96 000 €) =		- 177 550.00 €
Déficit global d'investissement		- 677 570.29 €

Après présentation du Compte Administratif 2015, M. Le Maire quitte la salle de séance et, sur demande de Mme Elisabeth PUILLANDRE, 1^{ère} Adjointe, le Conseil procède au vote.

Pour sa part, M. Michel KERGUS, Conseiller Municipal, ne peut pas être d'accord avec ce compte car il y a beaucoup de dépenses et pas de recettes.

Mme Elisabeth PUILLANDRE précise que la commune sera à nouveau dans une situation positive alors même qu'il y a eu de gros paiements d'effectués avec beaucoup d'autofinancement pour financer les investissements.

De plus, elle souligne que le niveau fiscal, de la commune, est à un niveau moyen par rapport à celui du département et que les élus de la majorité n'ont pas l'intention de la baisser. En effet, elle estime que la commune a encore besoin d'investir et notamment dans le domaine de la voirie. Donc compte tenu de ces investissements jugés primordiaux et des projets à mener, il n'est pas imaginable de les baisser. Cependant, elle rappelle leur volonté de ne pas les augmenter. M. Michel KERGUS trouve qu'il n'y a pas de maîtrise des dépenses supplémentaires et donc il va y avoir une augmentation des dépenses publiques.

Mme Elisabeth PUILLANDRE souligne que la commune n'augmentera pas ses taux mais rappelle que l'Etat de façon mécanique réévalue les bases imposables.

M. Michel KERGUS remarque que tous les ans cela augmente un peu plus, avec l'augmentation des bases, même s'il concède que la commune n'a pas le choix en la matière.

M. Hubert COZ, Conseiller Municipal, remarque, quant à lui, qu'il y a toujours des recettes très élevées et qu'il y a un transfert systématique de section à section. Ce versement le choque.

Mme Elisabeth PUILLANDRE précise que le financement des investissements de fait soit par autofinancement soit par emprunt.

Il n'en demeure pas moins que ce procédé choque M. Hubert COZ.

M. Patrick VINCENT, Conseiller Municipal et Vice-président de Guingamp Communauté, souligne que tout budget fonctionne avec un prélèvement.

Il est ensuite exposé que la commune, pour la seconde année consécutive, se trouve avec une affectation des résultats qui ne couvrira pas le déficit d'investissement. Cette incapacité est liée à la collusion de différents projets (salle, lotissement...) qui ont induit des mandatements avec des recettes différées.

De plus, il convient de noter que toute collectivité, commune, EPCI, département, se trouve avec un budget de fonctionnement qui soutient le budget d'investissement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré et à la majorité

VOIX POUR : 12

VOIX CONTRE : 4 (M. KERGUS M., Mme TOINEN A., M. COZ H. et Mme PERROT J.)

APPROUVE le Compte Administratif 2015.

15 - 2/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT DE LA SOURCE

(un exemplaire du compte administratif a été transmis à chaque conseiller)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution du budget 2015 : 452 234.95 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOIX POUR : 12

ABSENTIONS : 4 (M. KERGUS M., Mme TOINEN A., M. COZ H. et Mme PERROT J.)

APPROUVE le Compte Administratif 2015.

16-2016 – AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

M. Le Maire, présente à l'Assemblée le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du stade .
Dès lors il demande au Conseil de se prononcer sur ces travaux et précise qu'il convient, dans l'affirmative, de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Stade ;

S'ENGAGE à les démarrer en 2016 et à en assurer le financement lors du budget primitif 2016 ;

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. ;

AUTORISE M. Le Maire à signer une autorisation d'urbanisme si nécessaire pour réaliser ces travaux ;

APPROUVE le plan de financement

17-2016 – PERSONNEL : CREATION DE POSTE

Mme Elisabeth PUILANDRE, Adjointe au personnel et aux affaires sociales, fait part au Conseil de la nécessité de procéder au recrutement d'un nouvel agent pour les services techniques. De plus, afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent et de permettre une période en doublon, elle préconise d'ouvrir un poste pour la période correspondante. Enfin, elle précise que le Comité Technique a été saisi pour une réorganisation de ce service.

M. Michel KERGUS, Conseiller Municipal, demande si le coût, de ce nouvel agent, a été estimé.

Mme Elisabeth PUILANDRE donne une fourchette entre 30 et 35 000 € euros par an, sachant que le coût sera fonction de l'ancienneté de l'agent.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PUILANDRE, à la majorité

VOIX POUR : 14

VOIX CONTRE : 2 ((M. COZ H. – Mme TOINEN A.)

ABSENTIONS : 2 (M. KERGUS M. – Mme PERROT J.)

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel comme suit et ce à compter du 1er juin 2016 :

EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Attaché Territorial	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1
Agent de Maîtrise Principal	2
- ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1
- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1
- ATSEM 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	2 (dont 2 vacants)
- Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	3 (dont 2 vacants)

- | | |
|--|--------------------|
| - Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 4 (dont 2 vacants) |
| - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe | 3 (dont 2 vacants) |
| - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet | 6 |

QUESTIONS DIVERSES

18-2016 – MOBILIER – SERVICE ADMINISTRATIF

Mme Elisabeth PUILANDRE, Adjointe au personnel et aux affaires sociales, fait part au Conseil que dans le cadre d'un aménagement de poste, une étude ergonomique d'un des bureaux du service administratif a été faite et un devis établi par l'ergonome d'un montant de 3 196.99 € H.T sachant qu'il conviendra de compléter ce matériel avec un affichage extérieur qui s'ouvre latéralement.

Enfin elle précise qu'un financement est à attendre avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) sans que l'on n'en connaisse le montant.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PUILANDRE et à l'unanimité

APPROUVE le devis de la société R-BURO

AUTORISE M. Le Maire à le signer

AUTORISE l'achat d'un affichage extérieur.

19-2016 – INVENTAIRES ZONES HUMIDES – ET COURS D'EAU

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, rappelle que la réalisation d'un inventaire des zones humides, de la commune, a été confié au SMEGA afin d'intégrer cette carte au P.L.U.. La délibération du 27 mars 2013 a validé ce schéma et les délibérations des 10 juillet et 11 décembre 2013 ont modifié le périmètre.

Or la délibération du 27 mars 2013 n'évoquait que les zones humides et M. Thierry LE GUENIC précise qu'il convient d'étendre aux cours d'eau.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Thierry LE GUENIC et en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'extension des résultats de l'inventaire des zones humides réalisé par le SMEGA aux résultats des cours d'eau.

20-2016 – DELEGATION DE SIGNATURE SACEM

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, rappelle que la programmation mise en place par la commune génère des déclarations auprès de la SACEM et que l'obtention de la licence de « spectacle » fait naître de nouvelles obligations contractuelles auprès de cet organisme.

De ce fait, il sollicite l'accord du Conseil pour la signature de tout document émanant de cet organisme et ce pour la durée de la mandature.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DONNE délégation de signature à M. Le Maire pour tous documents, déclarations et contrats avec la SACEM.

21- 2016 – MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs et de leurs familles. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

M. Thierry LE GUENIC, Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie, déplore, pour sa part, les actes de vandalisme qui ont eu lieu, raison pour laquelle il votera contre cette motion même s'il partage les difficultés du monde agricole. Il ne cautionne pas les agissements.

Pour M. Michel KERGUS, Conseiller Municipal, la casse n'est pas en rapport avec celle des exploitations. Pour lui, il y a écart entre le manque à gagner et les dégâts provoqués.

M. Hubert COZ, Conseiller Municipal, estime que ce soutien est bien mais en tant qu' élu on peut le faire de façon plus concrète et cite la baisse de la taxe foncière sur le foncier non bâti.

M. Le Maire rappelle qu'une telle baisse est négligeable.

Pour Mme Elisabeth PUILANDRE, Adjointe, la difficulté est ailleurs. Elle ne trouve pas normal que des personnes qui travaillent plus de 12 heures par jour n'arrivent pas à en vivre. Mais elle juge anormal, aussi, les dégâts faits sur les biens publics. D'où une position ambivalente. En tout état de cause, elle plaide pour un comportement citoyen de la part des acheteurs publics et rappelle la volonté de privilégier la filière courte au niveau de la restauration scolaire.

Pour M. Michel KERGUS cette profession n'a pas d'autre moyen de pression.

Le Conseil, à la majorité

VOIX POUR : 14

VOIX CONTRE : 3 (M. LE GUENIC T. – M. TURBOT N. – Mme PERROT J.)

ABSENTION : 1 (Mme FAMEL A.)

ADOPTE la modification de soutien aux agriculteurs et à leurs familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 05.

Affiché le 29 février 2016

En exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Lucien MERCIER